

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE JEUDI 25 JUIN A 20H30

Le Conseil Municipal de BOMMIERS, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe JARRAUD, Premier Adjoint au Maire.

Date de convocation : 16 juin 2026

PRÉSENTS : Jean-Philippe JARRAUD - Elsa BERTON - Gilles LEDOUX - Alice BRENOT -
Sandrine BRILLAUD - JM. FAUCARD - Gabriel LÉTONDAL - Nadine. PETOLON

EXCUSES : Bertrand JOLIBERT (pouvoir à G. LEDOUX) - Philippe PORNIN
(pouvoir à J.P JARRAUD)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Gilles LEDOUX

Ordre du jour

1. PV des séances de Conseil Municipal du 28 mai et du 05 juin 2026
2. Modification de représentants dans les commissions municipales
3. Budget formation des élus
4. Demande de subvention reçue
5. Création d'une nouvelle adresse
6. Point sur les caméras en place
7. Point sur les travaux des différentes commissions
8. Projets en cours
9. Sujets divers

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 20h45.



1. PV des séances de Conseil Municipal du 28 mai et du 05 juin (délibération réf [DLB053/2026](#))

Le Premier Adjoint demande aux Conseillers s'ils ont des observations sur les deux derniers PV de séances du Conseil Municipal, qu'ils ont reçu par e-mail.

Après délibération,

- ✓ Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité l'approbation des Procès-Verbaux annexés, qui seront signés par le Maire et les secrétaires de séance.

2. Modification de représentants dans les commissions municipales (délibérations n° [DLB054/2026](#) et [DLB055/2026](#))

Suite à la démission d'une conseillère le 28 mai 2026 il est nécessaire de revoir les membres des diverses commissions municipales désignées le 17 avril 2026, à savoir :

- ✓ La commission Communication & Proximité Démocratique (CPD)
- ✓ La commission Espaces Verts & Entretien de la Commune (EVEC)
- ✓ La commission Appel d'offres
- ✓ La commission Electorale
- ✓ La commission Cimetière
- ✓ La commission Culture, Solidarité & Vie Associative (CSVA)
- ✓ La commission des Impôts
- ✓ La commission Développement Economique – Attractivité – Commerces & Artisans (DACA)

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **DECIDE** à l'unanimité la modification des membres des commissions ci-dessus listées :

Commission Communication & Proximité Démocratique (CPD)

Délégué : Gilles LEDOUX

Membres : Elsa BERTON, Nadine PETOLON

Commission Espaces Verts & Entretien de la Commune (EVEC)

Délégué : Philippe PORNIN

Membres : Sandrine BRILLAUD, Jean-Marc FAUCARD, Jean-Philippe JARRAUD

Commission Appel d'Offres

Déléguées : Elsa BERTON, Alice BRENOT, Nadine PETOLON

Membres : Jean-Marc FAUCARD, Jean-Philippe JARRAUD, Gilles LEDOUX

Commission Cimetière

Délégué : Jean-Philippe JARRAUD

Membres : Sandrine BRILLAUD, Jean-Marc FAUCARD, Philippe PORNIN

Commission Culture, Solidarité & Vie Associative (CSVA)

Déléguée : Alice BRENOT

Membres : Elsa BERTON, Sandrine BRILLAUD, Nadine PETOLON

Commission Développement Economique – Attractivité – Commerces & Artisans (DACA)

Déléguée : Nadine PETOLON

Membres : Alice BRENOT, Sandrine BRILLAUD, Gabriel LÉTONDAL



- ✓ **DECIDE** de supprimer la commission électorale qui fait doublon avec la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

- ✓ **DECIDE** de supprimer la commission des impôts.

C'est la commission Communale des Impôts Directs, dont les membres ont été désignés par la Direction Départemental des Finances Publiques de l'Indre, sur proposition de contribuables susceptibles de siéger (délibération réf DLB041/2026 du 17 avril 2026), qui se chargera de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation des impôts d'habitation recensées par l'administration fiscale, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

D'autre part le Premier Adjoint explique qu'il est nécessaire de renouveler la composition de la commission de contrôle des listes électorales. Pour rappel elle est chargée d'examiner annuellement les recours contre les radiations et les décisions de refus d'inscription du Maire, et de contrôler la régularité de la liste électorale.

Elle est composée d'un Conseiller Municipal titulaire et d'un Conseiller Municipal suppléant, qui doivent être désignés par le Conseil Municipal, d'un délégué titulaire et suppléant de l'administration désignés par le Préfet, et d'un délégué titulaire et suppléant désignés par le Tribunal de Grande Instance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ✓ **DECIDE** à l'unanimité de désigner Madame Alice BRENOT comme conseillère titulaire, et Madame Esla BERTON comme conseillère suppléante, en qualité de membres de la commission de contrôle dans le cadre du répertoire électoral unique

3. Budget formation des élus (délibération n° DLB056/2026)

Le Premier Adjoint expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le Premier Adjoint rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil Municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de vingt-quatre jours par élu pour la durée du mandat, et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure.

Pour finir, le Premier Adjoint rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **DECIDE** à l'unanimité d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal.



4. Demandes de subvention reçue délibération n° [DLB057/2026](#)

Le Premier Adjoint présente une demande de subvention reçue de la part du Président du Groupement Départemental des Lieutenants de Louveterie de l'Indre.

Au travers de leurs interventions ils participent activement à la préservation des activités agricoles, à la protection de la biodiversité et à la prévention des risques sanitaires et de sécurité liés à la prolifération de certaines espèces.

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à ce groupement (4 voix pour et 6 voix contre l'octroi de la subvention)

Si le groupement est amené un jour à intervenir sur la commune, le sujet sera réexaminé.

5. Création d'une nouvelle adresse (délibération n° [DLB058/2026](#))

La mairie a été contactée par Monsieur Clément PERU, indiquant que son domicile portait la même adresse que celle de ses parents, à savoir le 1 les Petits Pivers, Il a donc demandé la création d'une nouvelle adresse.

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **DECIDE** à l'unanimité la création d'une nouvelle adresse : 2 les Petits Pivers et charge le Maire de toutes les démarches et formalités nécessaires à cette création

6. Point sur les caméras en place

Le représentant de la société DIXYS a été reçu en mairie pour faire le point sur les caméras en place. Actuellement elles filment à trente mètres. L'objectif serait de pouvoir visualiser l'ensemble de la rue de la Fontaine et la Grande Rue. Concernant le projet de caméras aux Minimes se pose le problème des antennes relais. Il faut également voir comment alimenter la caméra rue du Fournil (face église)

7. Point sur les travaux et informations des différentes commissions

Commission travaux et voirie

- ✓ Les travaux de changement de canalisation des eaux pluviales au 14 rue du Fournil sont terminés
- ✓ 8 spots ont été posés et le tableau électrique refait dans l'église
- ✓ La réparation du mur proche des accueils le long de la D925 heurté par une voiture est restauré. Le montant des travaux sera intégralement pris en charge par l'assurance
- ✓ Des panneaux de signalisation ont été commandés
- ✓ Les 3 nouveaux panneaux d'affichage ont été reçus et seront prochainement installés

Commission cimetière

- ✓ 18 relevés de corps sont prévus.
- ✓ Des devis sont en cours pour des cavurnes et cases supplémentaires

Commission forêt

- ✓ Compte tenu de la vigilance canicule actuelle les travaux ont été repoussés.
- ✓ Il est décidé de faire un arrêté communal pour informer le public que les activités en forêt sont interdites tant que la vigilance rouge canicule sera maintenue. Il sera affiché à l'entrée de la forêt communale.



Commission espaces verts et entretien de la commune

- ✓ Notre employé communal Jérémy est actuellement en congé paternité
Les arrosages de fleurs sont assurés pendant son absence
- ✓ A la demande de son employeur notre aide entretien Corentin n'a pas travaillé cette semaine
compte rendu des conditions climatiques extérieures

Commission communication & proximité démocratique

La Gazette de Bommiers est pratiquement terminée, et sera distribuée très prochainement, idéalement début juillet.

Un devis va être demandé à l'imprimerie Renauldon d'Issoudun pour l'impression.

8. Projets en cours

Station d'épuration

La société Larbre Ingénierie conduit actuellement une étude sur l'état de notre réseau assainissement et de notre station d'épuration. Dans ce cadre ils sont venus présenter leur rapport d'avancement. La station est vieillissante mais toutes les analyses effectuées sont très satisfaisantes.

Le bassin a été totalement vidangé et ne montre aucune fissure.

Il faut prévoir dans le budget communal annuel une somme pour l'entretien régulier du réseau d'assainissement.

Géolocalisation des lampadaires

Le SDEI va lancer un appel d'offre pour trouver une entreprise qui pourra effectuer le géoréférencement (obligation légale).

9. Sujets divers

Canicule

Le rappel du registre des personnes vulnérables a été réactivé. Des personnes fragiles ont été contactées pour connaître leur situation actuelle.

Les membres du Conseil suggèrent de faire passer très rapidement un document dans la boîte à lettres de chaque habitant qui décidera ou non d'être inscrit dans le registre.

Dans ce contexte climatique le concours des villages fleuris a été annulé.

Compteur d'eau

Le Syndicat du Liennet prévoit d'installer un compteur d'eau au cimetière pour le suivi des consommations. A partir d'un certain seuil les mètres cube pourront être facturés.



Boîte info santé

La mairie de Clion a mis en place cette opération : les habitants qui le souhaitent peuvent remplir un formulaire avec informations de santé, personnes à prévenir en cas de problèmes, etc et l'insérer dans une boîte hermétique qu'ils conservent dans leur frigo. Des autocollants sont fournis à coller sur la boîte à lettres ou la porte pour que les services d'urgence soient au courant et puissent récupérer les informations permettant de gagner un temps précieux dans la prise en charge des victimes.

Le prix des boîtes et autocollants est modique.

Ce système sera communiqué à la communauté de communes pour éventuellement grouper les achats de fourniture.

La Poste

Des problèmes de livraison de courrier ont été évoqués. L'agent postal en sera informé rapidement.

Levée de la séance à 23h17

**Le Maire,
Bertrand JOLIBERT**

**Le Secrétaire de séance,
Gilles LEDOUX**

